

**Port de l'uniforme à l'école ! Et pourquoi pas ?**

Yves Gigon (UDC)

Dans les écoles publiques en Suisse, l'obligation du port d'un uniforme n'est pas pratiquée. Et pourtant, cela comporte de nombreux avantages. En effet, les uniformes permettent de réduire les différences visibles entre les élèves provenant de milieux sociaux différents. En uniformisant l'apparence, ils évitent les jugements basés sur les vêtements, ce qui peut diminuer le harcèlement lié à l'apparence et à la situation économique. De plus, pour les familles, l'uniforme simplifie le choix des vêtements, ce qui peut être plus économique à long terme. Il y a moins de nécessité de renouveler fréquemment les vêtements pour suivre les tendances de mode. D'autres avantages liés à la sécurité, à la cohésion ou à l'esprit d'équipe pourraient encore être mentionnés. Une telle obligation peut constituer, il est vrai, une entrave à la liberté et à la diversité. Il est utile de mentionner que 100 écoles et établissements volontaires en France expérimentent dès 2024 une tenue commune à l'école, au collège et au lycée.

**Au vu de ce qui précède et au regard de la réalité jurassienne, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :**

1. **Existe-t-il un code vestimentaire à respecter dans les écoles jurassiennes ?**
2. **Le port de l'uniforme pourrait-il contribuer à réduire les discriminations basées sur l'apparence ou la situation socio-économique des élèves ?**
3. **Serait-il prêt à conduire une expérimentation du port de l'uniforme ou d'un code vestimentaire strict dans un ou plusieurs établissements scolaires jurassiens ?**
4. **Une telle expérience a-t-elle déjà été menée en Suisse ?**
5. **A-t-il déjà sondé les parents d'élèves ou le corps enseignant sur cette problématique ? Si oui, quelles sont les conclusions ? Si non, envisage-t-il de le faire ?**

Yves Gigon (UDC)

**Co-signataires**

- Laurence Studer (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 11 décembre 2024